

## Liste du personnel et des installations maintenus en place par **l'Exploitant** pour la durée de la convention entre GMR, SLA et la CeA

Pour toute la durée de la convention liant GRAVIERES ET MATERIAUX RHENANS, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et la Collectivité européenne d'Alsace portant sur l'occupation de parcelles sur le ban communal de Saint-Louis (68300), seront maintenus en place par **l'Exploitant** le personnel et les installations suivants :

- Agent de bascule
- Conducteur d'engins
- Pont bascule
- Local de pesée/bureau
- Base vie
- Parking VL
- Parking PL
- Parking engins
- Pistes et chemins d'accès
- Local technique « alimentation électrique/pompage »
- Chargeuse sur pneus
- Bouteur

La présence de ce personnel et ces installations aura pour but le contrôle du respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral N° 2014.282-0003 du 09 Octobre 2014 dont bénéficie **l'Exploitant**.